

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents ou représentés : **29**

Qui ont pris part à la délibération : **29**

Date de la convocation : **08/01/2016**

Date d'affichage : **08/01/2016**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du Jeudi 14 janvier 2016**

L'an deux mille seize et le quatorze janvier à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON – Audrey TROIN – Régine RINAUDO - Laëtitia PICOT – Pascal CORDÉ - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Jean-Jacques GABERT - Patrick CLAUDEL - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - René LE VIAVANT - Renée FALCO – Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI –

POUVOIRS : Rémy FÉLIX à Marc Etienne LANSADE / Valérie ROBIN à Éric MASSON / Jeanne LAURITO à Jonathan LAURITO / Patricia PENCHENAT à Audrey TROIN

ABSENTS : Monique LEBLANC – Sébastien MACREZ – Marie-Ly GARCIA – Michel BERTIN

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Monsieur le Maire rappelle que, dans le but de permettre à l'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) Peirin la construction d'un nouvel établissement conforme aux normes actuelles, le Conseil Municipal a, par délibération n° 2012-079 en date du 26 juin 2012, approuvé la conclusion d'une convention d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier PACA.

Par cette convention, l'Etablissement Public Foncier PACA était chargé dans une première phase, d'une mission d'impulsion foncière (études préalable et portage foncier), et en seconde phase, d'une mission de réalisation sur le secteur dans l'objectif de réaliser une résidence pour saisonniers et des logements permanents.

Pour contribuer au financement de la construction du futur établissement, l'EHPAD Peirin a cédé, le 28 mars 2014, l'ensemble bâti sis 2 place de la Liberté (parcelles anciennement cadastrées section

N°2016/015

ACHAT DU SITE DE LA MAISON DE RETRAITE PEIRIN

CM 14/01/2016

N°2016/015

ACHAT DU SITE DE LA MAISON DE RETRAITE PEIRIN

AO 275, AO 277 et AO 523] d'une superficie de 1 648 m² à l'EPF PACA au prix de deux millions d'euros.

Or, s'agissant d'un établissement public en activité l'EHPAD Peirin ne pouvait vendre l'ensemble bâti avant que le bâtiment ait été déclassé.

En conséquence, la vente au profit de EPF PACA doit être annulée et l'EHPAD Peirin doit rembourser les sommes déjà perçues, à savoir 1 800 000 €, sachant que 200 000 € ont été bloqués chez le notaire de l'acheteur et que cette somme sera récupérée directement par l'EPF lorsque la vente aura été formellement annulée.

De même, la délibération du conseil municipal n° 2015/108 en date du 15 juin 2015 décidant le rachat du bâtiment auprès de l'EPF PACA doit être rapportée.

Aussi afin de ne pas pénaliser l'EHPAD Peirin sur le plan financier et fonctionnel, ce dernier va demander un différé de remboursement à l'EPF PACA jusqu'à la fin de l'année 2016.

De plus, la commune s'engage à acquérir auprès de l'EHPAD Peirin cette unité foncière et en acquitter le prix de vente dans les mêmes délais, à savoir au 20 décembre 2016 au plus tard.

Le service de France Domaine a estimé, dans son avis n° 2015-042V2289 en date du 28 décembre 2015, la valeur vénale de ce bien à 1 985 000 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de rapporter sa délibération n° 2015/108 en date du 15 juin 2015 décidant le rachat du bâtiment auprès de l'EPF PACA ;
- d'approuver l'achat de l'immeuble sis 2 place de la Liberté, cadastré parcelle AO 585 d'une superficie totale de 1 648 m² à l'EHPAD Peirin au prix de 2 000 000 € ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte permettant de rendre effective cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**



Le Maire,

M. Lansaede
Marc Etienne LANSADE